

**RAMASSEZ !  
MES CROTTES !**



**Allô  
propre**  
04 90 49 39 40

[propre.arles.fr](http://propre.arles.fr)

# JE RAMASSE LES CROTTES DE MON CHIEN

*Je ramasse les déjections  
de mon chien dans un sachet  
et je les jette dans les  
corbeilles publiques.*

La Ville d'Arles a installé  
32 distributeurs de sachets,  
répartis dans les quartiers et en centre-ville.



Laisser divaguer son chien ou le laisser salir la voie publique est interdit par arrêté municipal. Les propriétaires négligents sont passibles d'un procès-verbal et d'une amende dont le montant est fixé par le procureur de la République. Trois agents municipaux assermentés sont spécialement chargés de faire respecter cet arrêté.

*Des questions ?*  
consultez le site Internet **propre.arles.fr**  
ou appelez **Allô propreté 04 90 49 39 40**